

VOLET Évaluation modifiée des acquis



Le programme du printemps débute en juin 2024. Veuillez présenter votre demande de candidature d'ici le 27 mai 2024. Nombre maximal d'inscriptions : 20 participants.

Qu'est-ce que le volet Évaluation modifiée des acquis du Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre d'EJE II?

Le volet Évaluation modifiée des acquis est un programme d'évaluation autogéré qui permet aux aides des services à l'enfance qui ont acquis des compétences particulières à la suite d'études postsecondaires et qui travaillent directement auprès d'enfants dans une garderie autorisée d'obtenir le niveau de classification d'éducateur des jeunes enfants (EJE) de niveau II.

- Les participants au volet Évaluation modifiée des acquis reçoivent des recommandations d'un conseiller évaluateur sous contrat, tandis qu'ils démontrent leurs compétences, leurs connaissances et leur jugement selon les normes requises.
- La réussite de ce programme permet d'obtenir le niveau de classification d'EJE II en vertu de la Loi sur la garde d'enfants et du Règlement du Manitoba 62/86.
- La durée du volet Évaluation modifiée des acquis du programme est d'environ six mois. Le nombre de périodes d'inscriptions et leurs dates varient d'une année à l'autre.
- Les programmes d'évaluation se distinguent des programmes de formation et ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme pour les personnes qui y participent.

Qui peut participer?

Pour être admissible, vous devez satisfaire à tous les critères suivants :

- Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaire à l'issue d'un programme portant précisément sur l'éducation des jeunes enfants.
- Obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires (au moins deux années d'études).
- Si les études se sont déroulées à l'étranger, un rapport d'évaluation des diplômes doit être présenté.
- 60 heures de perfectionnement professionnel au cours des deux dernières années.

- Compétences rédactionnelles en anglais universitaire et compétences en informatique, y compris dans l'utilisation de Microsoft Word et des courriels. Il est recommandé d'avoir un niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) en anglais de niveau sept ou plus pour ce programme.
- Soutien de la direction ou de la gestion du centre et désignation d'un pair évaluateur titulaire d'un niveau de classification d'EJE II ou III et qui est en mesure d'encadrer la personne participante et de travailler étroitement avec cette dernière.
- Emploi occupé actuellement dans une garderie du Manitoba, avec au moins 20 heures de travail par semaine en contact direct avec les enfants et qui se poursuivra pendant toute la durée du programme.

Qu'est-ce qui est requis pour réussir le programme?

Pour réussir le volet Évaluation modifiée des acquis, les demandeurs doivent :

- avoir une connaissance préalable de la théorie du développement de l'enfant;
- avoir un bon sens de l'organisation et de la gestion du temps;
- être capables de faire preuve d'automotivation;
- avoir de fortes compétences rédactionnelles et en lecture en anglais universitaire (NCLC de niveau sept);
- faire preuve d'engagement envers les professions liées à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants;
- avoir le désir et la capacité d'investir beaucoup de temps et d'énergie dans le processus du Programme d'évaluation des compétences;
- avoir le désir et la capacité de payer des frais liés au matériel d'apprentissage, aux manuels sur le développement de l'enfant et au matériel pour un portfolio;
- avoir le soutien de la direction, du conseil d'administration ou du comité consultatif de parents de la garderie relativement au mentorat sur place et à l'évaluation;
- être en mesure de rester en contact avec tous les membres de l'équipe de soutien aux participants du volet Évaluation modifiée des acquis pendant la durée du programme;
- avoir le désir et la capacité de participer à du perfectionnement professionnel continu dans le domaine de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance;
- avoir accès à Internet et à un ordinateur, et posséder les compétences informatiques de base requises pour effectuer et soumettre des travaux.

À quoi les participants s'engagent-ils?

- À remplir la demande d'inscription au Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre d'EJE II (volet Évaluation modifiée des acquis) et à la soumettre à la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance.
- À assister à la séance d'orientation, aux ateliers d'élaboration de portfolio et aux réunions de réseautage en ligne au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle.
- À monter un portfolio selon les lignes directrices du volet Évaluation modifiée des acquis et les normes de compétences pour mettre en valeur leurs compétences et leurs connaissances, avec l'aide d'un conseiller évaluateur.
- À prendre des dispositions pour être observés pendant qu'ils travaillent avec des enfants à la garderie, par un pair évaluateur et un conseiller évaluateur.
- À faire des travaux liés au développement de l'enfant et aux pratiques exemplaires actuelles.
- À respecter les échéances et les engagements en matière d'éthique du programme.
- À combler les lacunes d'apprentissage décelées par diverses méthodes possibles, notamment en suivant des cours collégiaux, un perfectionnement professionnel ou un stage.
- À assister à une réunion d'évaluation finale en personne ou en ligne au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle.

Pour en savoir plus et pour présenter une demande de candidature, veuillez communiquer avec :

Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance

Programme d'évaluation de l'admissibilité au titre d'EJE II

Courriel : cdccertificate@gov.mb.ca

Téléphone : 204 945-0776

Sans frais : 1 888 213-4754

Site Web : www.manitoba.ca/education/childcare/students_workforce/ece_assessment.fr.html